

proposaient d'illuminer si la loi était retirée en seroit pour leurs frais d'imagination, car nous ne prévoyons pas que d'ici demain il puisse surgir quelque incident législatif qui fasse échouer la loi au port, après tous les efforts déployés par tous les membres de la Chambre, les orateurs officiels et le conseil d'Etat.

Les nouveaux amendements déposés au sujet de l'article renvoyé samedi à la commission sont au nombre de huit.

Les nouvelles de l'étranger sont singulièrement pacifiques, et nous avons même lieu d'en être surpris.

En Italie, il paraît que l'opposition songe à donner quelque répit au cabinet Menabrea et à s'occuper d'abord exclusivement des affaires financières du pays.

En Autriche, il est question de réduire l'armée au minimum indispensable. Il faut approuver de pareilles mesures, car bien certainement, si tous les soldats que l'Europe compte actuellement sous les armes avaient été occupés aux travaux de la terre, nous n'entendrions pas les tristes récits des maux que la misère cause actuellement partout, en Allemagne, en Russie et même en France. Nous ne savons pas d'ailleurs s'il nous faut donner toute créance aux bruits pacifiques qui circulent depuis le commencement de l'année.

Les dîners officiels font merveille et rivalisent de luxe. Samedi, M. de Moustier donnait un grand dîner auquel avaient été invités un certain nombre de députés.

Il en était de même chez M. Hébert, député de l'Aisne et questeur du Corps législatif dont la table est renommée et qui ainsi que Mme Hébert, en fait au mieux les honneurs.

Les œuvres de Victor Hugo ne sont pas partout en France interdites à la scène. Le Progrès de l'Oise nous apprend qu'hier, à Compiègne, M. Agar, premier sujet du théâtre impérial de l'Odéon, a dédit La mort de Napoléon II, poésie dramatique de Victor Hugo. M. Hugo a-t-il touché ses droits d'auteur ?

M. Königswarter, l'ancien député de la Seine, vient d'être créé baron... par le roi de Portugal. Moyennant certaines formalités, il pourra se faire appeler en France le baron de Königswarter.

A l'Opéra, dit le Menestrel, les répétitions d'orchestre vont commencer cette semaine pour la partition d'Hamlet. M. Ambroise Thomas termine ses avis de ballet.

L'opéra comique répète activement le nouvel opéra de M. Auber, un jour de bonheur. La direction se propose, dit-on, de donner cet ouvrage le 29 janvier, anniversaire de la naissance de Mme Cremieux, dont la voix de salon a été reconnue insuffisante pour le théâtre, a dû céder son rôle à Mme Cabel.

Il est toujours vaguement question du Lohengrin de Wagner pour le Théâtre Lyrique.

CH. CAHOT.

Bourse de Paris du 13 janvier.

La bourse commence avec grande animation en hausse de 0.10 c. sur le 3 0/0. Toutes les valeurs participent à cette reprise, mais après un débat fort passionné qui dure près d'une heure, le cours de 69 est enfin perdu pour toute la journée. On tombe à 68.90 pour ne plus s'en écarter.

On craint moins l'imminence d'un emprunt depuis qu'on sait que le ministre des finances s'est fait avancer 50 millions par la Banque en se faisant escompter pour somme égale de bons du trésor. Le compte rendu hebdomadaire correspondant à cette avance accusait en effet une augmentation de 50 millions dans le portefeuille, et pouvait faire croire à un réveil des affaires. Ces méprises sont fâcheuses, et il serait facile de les éviter aux banquiers et au commerce par une note explicative ajoutée au Bilan.

Les Bourses de province nous dépassent cette fois sur la rente et particulièrement sur l'Italien, Marseille cote 69.10 et 42.80; Lyon 69 et 42.70. Ces écarts donnent lieu à de nombreux arbitrages entre Paris et ces places.

Londres envoie 114 de hausse. On ferme à peu près aux plus bas cours de la journée. L'Italien cependant se fait remarquer par sa tenue.

Derniers cours : 3 0/0 - 68.87 1/2. — Italien 42.55. — Gaz 1442. — Foneier 1352. — Nord 1132. — Lyon 876. — Autrichien 502. — Lombards 337.

CELLIER.

Echos parlementaires

Le renvoi de l'article 7 à la commission, a fait surgir nombre d'amendements sur le remplacement dans la garde mobile. Le plus radical est celui que proposent M. de Grammont et plusieurs de ses collègues, qui, comme lui, jugent impossible de placer dans des catégories tous ceux pour lesquels il y aurait impérieuse nécessité de se faire remplacer; ils proposent, en conséquence, d'en revenir au projet primitif de la commission qui autorisait le remplacement.

Un autre amendement, signé par M. de Tillancourt, propose d'autoriser les agents des télégraphes à se faire remplacer.

Cet amendement s'explique par la nécessité d'assurer l'exactitude du service télégraphique en cas de guerre, c'est-à-dire au moment où les communications rapides ont le plus d'importance et où elles peuvent seconder les mouvements des armées. Or le mouvement des machines compliquées dont sont à présent munis tous les postes télégraphiques exige un apprentissage d'au moins une année; et comme le service est nouveau et qu'il prend chaque jour de l'extension, il convient beaucoup de jeunes gens âgés de moins de 25 ans, il devient indispensable de les conserver à ce service. — On a exempté les facteurs de la poste; pour le télégraphe, le besoin serait plus impérieux encore.

Nous croyons du reste toute transaction impossible: il faut, pour éviter toute prise à l'arbitraire, que le remplacement soit autorisé ou interdit d'une manière absolue.

On a fait cette remarque que les trois amendements admis par la Chambre, en dehors de ceux qu'a proposés la commission, sont dus à l'initiative de membres dont les candidatures ont été combattues par le gouvernement.

M. de Tillancourt, auteur de l'amendement sur la réduction de la taille, a été élu après la session de 1865, dans l'Aisne, en remplacement de M. Geoffroy de Ville-neuve. Il appartient au groupe des conservateurs indépendants, ou centre gauche, ou tiers-parti. Il a fait parti de nos anciennes assemblées; il parle souvent et bien, sur des sujets variés, et lance parfois des interruptions qui démontent les orateurs peu aguerris; aussi, quelques-uns de ses collègues ont ils une peur terrible de lui sans oser l'avouer.

C'est à la même nuance qu'appartient M. Goerg, l'un des auteurs de l'amendement sur le paragraphe 7 de l'article 1^{er}, relatif à la répartition des exemptions militaires dans une famille composée de quatre frères valables; c'est ce qu'on a appelé l'amendement des quatre frères, ou encore l'amendement des Quatre Fils Aymon.

M. Goerg a été élu dans la 1^{re} circonscription de la Marne, après l'annulation de l'élection de M. Dugué, dans laquelle une souprière convertie en urne de scrutin a joué un si grand rôle. M. Goerg, négociant en vins et président du tribunal de commerce de Châlons, est âgé d'une cinquantaine d'années, sa barbe grise accompagne une chevelure abondante de même nuance. Il a débuté à la tribune l'année dernière par un discours très-écouté pour le maintien de la contrainte par corps.

Son langage est correct, pur, simple; sa logique serrée, mais non entraînant; il persuade et ne passionne pas ses auditeurs. Son geste est sobre, mais même, dans un geste, on sent l'assurance qui lui manque encore. Sa voix a peu de volume, mais la diction est nette. Il a seulement une prononciation de terroir dont il finira par se corriger; ainsi il prononce quelques *a* avec un accent circonflexe et dit: mariage.

Il avait pour partenaire dans la présentation de son amendement, M. Lambrecht, député du Nord, se rapprochant un peu plus de la gauche, et plus ancien dans le Corps législatif. Ancien élève de l'Ecole polytechnique, âgé d'environ 45 ans, il est l'ami personnel de M. Thiers, et est, comme lui, administrateur des mines d'Anzin. Sa parole est concise, méthodique, sa diction légèrement sarдонique. Ses votes plus accentués que ceux de MM. de Tillancourt et Goerg, le sont moins que ceux de M. Javal qui vote le plus souvent avec la gauche, quoiqu'il ne siège pas sur ses bancs.

M. Javal, l'auteur de l'amendement prohibant le remplacement dans la garde mobile, se montre peu satisfait des modifications que la commission lui a fait subir. Samedi, il s'est laissé aller à une violente colère qui lui a attiré un rappel à l'ordre et que ses voisins ont eu beaucoup de peine à calmer.

On sait du reste que sur cette question particulière, la gauche et l'extrême droite votent ensemble. Samedi, le même article a été de nouveau renvoyé à la commission, quoique M. Vuitry et M. Gressier, rapporteur, eussent déclaré que l'article corrigé était ce qu'on avait pu faire de mieux.

Dans la séance de vendredi, les deux vice-présidents, MM. Jérôme David et Du Miral ont parlé en sens contraire, ce qui, séance tenante, a inspiré à un de leurs collègues le quatrain suivant :

Goliath Du Miral vient répondre à David.
Deux vice-présidents qui luttent de faconde,
C'est la guerre civile; et ce grave conflit
Nous ramène tout droit aux beaux jours de la Fronde.

On ne sait rien de nouveau au sujet de l'élection des Vosges. La sous-commission attend toujours des documents de la localité. C'est par une erreur peu explicable que plusieurs journaux ont annoncé que le rapport confié à M. Barillon était terminé. Le rapporteur n'est pas encore nommé, et même les résolutions ne sont pas prises, car les documents ne sont pas encore complets.

Au commencement de la séance de samedi, M. d'Estournel, le nouveau député de la Somme est venu parler à M. le président et a pris place au centre gauche, au banc de MM. Lambrecht et Hallez-Claparède. M. d'Estournel a 27 ans; il

est de taille au-dessus de la moyenne; son crâne chauve est entouré de cheveux blancs; il porte toute sa barbe.

Samedi, vers quatre heures 1/4, on crut que M. Thiers allait prendre la parole; son domestique venait, disait-on, de lui apporter des vêtements de rechange; puis on le voyait se tenir raide sur son banc, comme on le voit toujours quand il se dispose à parler. A deux ou trois reprises, M. E. Picard, placé près de lui, fit un geste comme pour calmer ses impatiences.

Vendredi, M. E. Ollivier a répondu à M. Rouher, avec une certaine animation, ce qui faisait dire à un plaisant: « C'est une question de remplacement », — question de substitution dit un autre. — Substitution militaire, il n'y a là assurément rien de civil.

CH. CAHOT.

Le Temps publie la lettre suivante, qui se rattache aux arrestations opérées sur la place du Château-d'Eau :

Paris, 9 janvier.

Monsieur le rédacteur,

Dans la nuit de dimanche à lundi, vers minuit et demi, je passais place du Château-d'Eau, me rendant chez moi, rue de Paris, à Belleville. Un groupe assez considérable venait d'être refoulé par des agents de police, et je me trouvais complètement isolé sur la place évacuée, suivant ma route d'un pas tranquille, quand je fus empoigné par un sergent de ville, et conduit au poste de la caserne, sans avoir provoqué cette arrestation par un seul geste ou une seule parole.

Au bout d'une heure, quand les arrestations se furent montées à une trentaine environ, un officier de paix nous fit subir un premier interrogatoire, se bornant à des constatations d'état civil, et sans qu'il nous fût permis de nous expliquer.

Après quoi, divisés par escouades, nous fûmes dirigés vers les différents postes de police du quartier, tenus, indifféremment, par des agents en bourgeois, ou en uniforme.

Arrivé au poste de la rue des Petites-Ecuries, vers trois heures du matin, je fus d'abord fouillé, puis éconré septième dans une sorte de latrine infecte, sans air, sans lumière et sans feu; la banquette placée dans ce bouge peut contenir à peine quatre personnes: trois d'entre nous restèrent donc debout, les pieds dans l'urine.

Pensant que vers huit ou neuf heures du matin, nous serions conduits chez le commissaire de police et voyant s'écouler les heures que personne n'osa venir appeler, j'eus la malencontreuse idée de frapper sur la porte du violon, et de demander poliment au brigadier si l'on songeait à nous: « F... moi la paix, sale voyou, » fut la seule réponse que j'obins.

Après avoir été interrogés, dans le courant de la journée, par le commissaire de police, c'est à quatre heures et demie seulement qu'on nous vint prendre, pour nous faire monter, en plein jour, et devant une foule de curieux, dans une voiture cellulaire, qui nous conduisit à la préfecture.

Là, je suis de nouveau minutieusement fouillé, toisé, examiné, puis, conduit dans une cellule, suffisamment propre et confortable du reste, à l'entrée de laquelle on me remet un morceau de pain de munition; je n'avais rien pris depuis la veille.

Le lendemain, mardi, je suis appelé vers quatre heures chez M. le juge d'instruction, qui me demande uniquement de confirmer mes déclarations de la veille, et me fait aussitôt mettre en liberté.

Ainsi donc, quarante heures d'humiliation, de dégoût, de froid, de fatigue et de faim, quarante heures d'attente fiévreuse, au bout desquelles il suffit de cinq minutes à peine de comparution devant un juge d'instruction pour que ma liberté me soit rendue.

Je ne veux ajouter aucune réflexion à ce récit, dont j'affirme, sur l'honneur, la parfaite exactitude; je craindrais que la profonde indignation, sous le coup de laquelle je suis encore, n'en atténuat la portée. Je laisse au public le soin d'apprécier et de juger.

Veillez croire, etc.

F. COTTRAU,

Rue de Paris-Belleville.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE.

M. Ernoult-Bayart, ancien maire de la ville de Roubaix, conseiller municipal, chevalier de la Légion-d'Honneur, vient de mourir à l'âge de 71 ans.

Ses funérailles auront demain mercredi à dix heures, dans l'église Notre-Dame. L'Administration, le Conseil municipal, le corps des Sapeurs-Pompiers, la Grande-Harmonie y assisteront.

Le Moniteur de dimanche annonce que par décret en date du 31 décembre 1867, rendu sur la proposition du ministre des finances, la Banque de France a été autorisée à créer une succursale qui desservira les deux villes de Roubaix et de Tourcoing, sous le titre de Roubaix-Tourcoing.

Voici le tableau du mouvement de la population de Roubaix pendant l'année 1867 :

NAISSANCES.	
Enfants légitimes.	
Garçons	1,352
Filles	1,282
Total	2,634

Enfants naturels reconnus.	
Garçons	26
Filles	15

Enfants naturels non reconnus.	
Garçons	183
Filles	158
Total	382

Total général des naissances légitimes et naturelles.	
Garçons	1,561
Filles	1,455
Total	3,016

33 naissances doubles ont produit 40 garçons et 26 filles.

MARIAGES.	
Entre garçons et filles	466
Entre veufs et filles	59
Entre garçons et veuves	40
Entre veufs et veuves	53
Total	618

Nombre de mariés qui ont époux signés	277
Nombre de mariages précédés de contrats	47
Nombre de mariages contenant légitimation	83
Nombre d'enfants naturels ainsi légitimés	95

DÉCÈS.	
Garçons	715
Hommes mariés	192
Veufs	79
Filles	655
Femmes mariées	160
Veuves	81
Enfants morts-nés ou présentés sans vie	122
Nombre d'individus inscrits en vertu de l'art. 80 du Code civil	26
Total des décès	2,004

Le nombre des naissances étant de	3,016
La différence est de	1,012

VILLE DE ROUBAIX. — GRANDS TRAVAUX. — DÉCISIONS.

BOULEVARD DE CELTURE.

Duforest-Ducatteau; offre: 2,390; demande 25,000 fr.; allocation: 12,000 fr.

PROMENADE PUBLIQUE. (suite)

Henry Lezair; offre: 7,605.50; demande: 51,308 fr.; allocation: 37,532 fr.

Occupeurs: Spret-Bossut; offre: 275 fr.; demande: 1,170 fr.; allocation: 575 fr.

Eglise Saint-Martin; offre: 117 fr. 50; demande: 675 fr.; allocation: 225 fr.

Bossut fils; offre: 1,780 fr.; demande: 5,632 fr.; allocation: 4,830 fr. (En cas de supplément de contenance, on paiera 1,75 le mètre au dessus de 2,560.)

Occupeur: veuve Lefebvre; offre: 30 fr.; demande: 350 fr.; allocation: 75 fr.

Pierre Dussonville; (supplément au-dessus de 1,456 m.; à 1,10) offre: 778 fr.; demande: 6,956 fr.; allocation: 1,662 fr.

J.-B. Houzé; offre: 637.50; demande: 3,825 fr.; allocation: 1,403 fr.

François Agache; offre: 900 fr.; demande: 5,400 fr.; allocation: 1,904 fr.

Occupeur: Piat-Delobel; offre: 20 fr.; demande: 235 fr.; allocation: 200 fr.

Dans le cas où la parcelle n° 127 appartiendrait à M. Bossut, l'indemnité serait réglée à 1,10 le mètre: offre 1,320 fr.; demande: 4,960 fr.; allocation: 3,240 fr.

Marié Descamps; offre 1,731 fr.; demande: 7,386 fr.; allocation: 2,708 fr.

Occupeurs: Pierre Soudra; offre 180 fr.; demande: 480 fr.; allocation: 400 fr.

Selosse-Watteau; offre 18 fr. 50; demande: 492.80; allocation: 40 fr.

Julien Selosse; offre: 602.50; demande: 3,976.50; allocation: 1,325 fr.

Occupeur: Louis Houzé; offre 15 fr.; demande: 200 fr.; allocation: 75 fr.

Veuve Gons Michel Ampère; offre: 3,334.50; demande: 49,561.20; allocation: 10,560 fr.

Occupeur: Pluquet; offre 50 fr.; demande 578.70; allocation: 300 fr.

Marié Gons; offre: 545 fr.; demande: 3,270 fr.; allocation: 1,750 fr.

P. Houzé; offre 168 fr.; demande 739 fr.; allocation: 317 fr.

Victoire Delaoutre; offre: 345 fr.; demande: 1,518 fr.; allocation: 760 fr.

Occupeur: veuve Mesplomb; offre: 10 fr.; demande: 73 fr.; allocation: 40 fr.

Bayart-Gons; offre: 300 fr.; demande: 1,980 fr.; allocation: 700 fr.

Dans le cas de supplément de contenance on paiera 1,10 le mètre.

Julie Decottignie; offre 693 fr. 50; demande 3,055 fr.; allocation: 1,800 fr.

Henri Lepers; offre: 1,110 fr.; demande: 2,046 fr.; allocation: 1,200 fr.

Dans le cas de supplément de contenance, on paiera 1,10 le mètre.

Pluquet-Montagne; offre: 865 fr.; demande: 4,757 fr.; allocation: 2,090 fr.

Mesplomb-Delaoutre; offre: 206 fr.; demande: 1,133 fr.; allocation: 475 fr.

Amédée Delanoy; offre: 5,400 fr.; demande: 32,400 fr.; allocation: 14,850 fr.

Occupeur: J. Lefebvre; offre: 220 fr.; demande: 1,000 fr.; allocation: 500 fr.

Lecomte-Baillet; offre: 3,234 fr.; demande: 33,340 fr.; allocation: 10,000 fr.

Occupeur: Dupire-Watteau; offre: 480 fr.; demande: 480 fr.; allocation: 480 fr.

Gabriel Descat; offre: 1 fr.; demande: 49,586 fr.; allocation: 1 fr.

Quelques journaux de Paris affirment que Mgr Régnier, archevêque de Cambrai, serait promu au cardinalat.

Des examens pour l'admission au sur-noméariat des postes auront lieu le 26 mars prochain.

Les jeunes gens qui seraient dans l'intention de prendre part à ces examens devront se présenter, sans délai, devant le directeur, chef du service des postes du département où ils résident, chargé de leur donner tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

Sur la proposition de son président, M. Boitelle, le Conseil d'administration de la compagnie des mines de Béthune, vient de mettre 400 hectolitres de charbon à la disposition de M. le maire de Lille pour être distribués aux pauvres de cette ville.

Par jugement du tribunal de police de Lille, M. Adrien Steiner, directeur du théâtre de Roubaix, a été condamné à 5 francs d'amende, 20 francs de dommages-intérêts et aux frais, pour injure publique envers le rédacteur-gérant du Journal de Roubaix.

M. Steiner abandonne la direction du Théâtre.

MM. Isaac Holden et fils, de Croix, viennent de créer un service d'omnibus de Roubaix et Tourcoing à leur établissement. Ce service fonctionne depuis une dizaine de jours sous la direction de M. Guilleaume. Il rendra les rapports plus faciles pour les personnes nombreuses qui doivent se rendre souvent à l'établissement de Croix. Les heures de départ sont fixées ainsi qu'il suit :

MATIN
Tourcoing: 9 h. — Roubaix: 9 h. 35 m.

SOIR
Tourcoing: 2 h. — Roubaix: 2 h. 35 m.

Le retour a lieu environ 45 m. après l'arrivée à Croix, selon le plus ou moins de monde. — Noël.

Un incendie, qui heureusement n'a pas atteint de grandes proportions, a éclaté samedi 14 courant vers 7 heures 1/2 du soir, dans un atelier à usage de fonderie, situé rue de l'Espérance, 39, et appartenant à M. F. Desfosse.

Grâce à la promptitude des secours, les pertes sont insignifiantes. Il n'y avait pas d'assurance.

Un crime vient de jeter une vive émotion parmi les habitants du faubourg de Fives. Voici les détails que le Progrès du Nord a recueillis à ce sujet :

Au n° 145 de la rue du Long-Pot, à Fives, dans la maison de M. Bouchery, cabaretier, habitant, en qualité de locataire, le nommé J.-B. Morel, âgé de 63 ans, né en Belgique, et exerçant la profession de journalier. Samedi matin, un pénétrant dans sa chambre, on trouva le malheureux vieillard assis sur une chaise, la tête appuyée sur le rebord du lit et portant les traces de nombreuses violences. Il ne donnait plus aucun signe de vie. La partie postérieure du crâne était brisée, la pulpe cérébrale sortait des parois de la tête. Sur le lit, on trouva un marteau dont le manche était brisé. Les magistrats du parquet se sont rendus aussitôt sur le théâtre du crime. Les premières recherches démontrent que le vol a été le mobile de l'assassin. Divers objets et valeurs que l'on savait être en la possession de la victime n'ont pas été retrouvés. Entre autres objets, on cite sa bourse et sa montre. On suppose que l'assassin aurait été commis dans la journée du 6 courant.

Les soupçons se sont portés, assure-t-on, sur un habitant du quartier, qui a été mis en état d'arrestation.

De son côté, l'Echo du Nord rapporte ainsi un double assassinat commis à Landas :

Samedi dernier, vers sept heures du matin, les deux fils de M. Laquement, cultivateur, dont l'aîné est âgé de 13 ans et le cadet de 11, qui se rendaient, en jouant sur la route, à l'école d'Orchies, ont été trouvés assassinés. L'aîné de ces deux enfants respire encore; mais il ne tardera pas à succomber: quant au cadet, il était mort quand on le releva, il avait la tête presque ouverte.

On croit que ce crime a dû être commis en plein champ et à peu de distance de la route communale. L'assassin a dû se servir, pour commettre cet odieux attentat, d'une petite hachette ou d'un instrument à peu près semblable. M. le procureur impérial et M. le juge d'instruction de Douai sont arrivés accompagnés de deux hommes de l'art. Jusqu'ici, aucune arrestation n'a été opérée.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX

Bulletin de la séance du 12 Janvier 1868.

Sommes versées par 88 déposants dont 19 nouveaux 10,343

36 demandes en remboursement. 7,980 59

Les opérations du mois de janvier sont suivies par MM. Lepoutre-Parent et Duhamel-Lefebvre, directeurs.